

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AREAS PATRIMOINE Part C - EUR

ISIN: FR0013278330

Ce fonds est géré par DNCA FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles de la gestion :

Le fonds AREAS Patrimoine a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître «DNCA INVEST MIURI » (LU0641746143) diminué des frais de gestion réelles propres au nourricier, à savoir la réalisation d'une performance supérieure au taux sans risque représenté par l'indice €STR, sur la période d'investissement recommandée. À cet effet, l'équipe de gestion s'efforcera de maintenir une volatilité annuelle moyenne comprise entre 5% et 10% dans des conditions de marché normales. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

L'actif du fonds AREAS Patrimoine est investi en permanence à hauteur de 85% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître. Le fonds nourricier pourra avoir une performance inférieure à celle de l'OPC maître en raison de ses propres frais de gestion. Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

La stratégie de l'OPCVM peut être qualifiée de stratégie d'arbitrage « long-short » et repose sur une analyse financière fondamentale. L'OPCVM investit en actions d'émetteurs européens (Espace Economique Européen (EEE) plus la Suisse). Le risque global associé aux investissements de l'OPCVM maître (positions longues et courtes) ne peut excéder 200% des actifs nets du de l'OPCVM. Dans la mesure où l'exposition nette est limitée à +/- 30% des actifs sous gestion, il ne dépend pas fortement des tendances du marché actions, la performance est essentiellement fonction de la capacité du gérant à identifier les titres présentant les caractéristiques susceptibles de surperformer leur indices de marché ou leurs indices sectoriels.

Plus précisément, la stratégie de l'OPCVM repose sur les éléments suivants :

- La capacité du gérant à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice de marché. Pour atteindre cet objectif, les gérants achètent des titres susceptibles de surperformance et vendent simultanément un contrat à terme sur l'indice de marché. La performance découlera de la différence de performance entre le titre acheté et l'indice vendu.

- La capacité du gérant à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice sectoriel ou un autre secteur associé. Pour atteindre cet objectif, les gérants achètent des titres susceptibles de surperformer leur secteur d'activité ou un secteur associé et vendent simultanément un contrat à terme sur l'indice sectoriel (dont des ETF). La performance découlera de la différence de performance entre le titre acheté et le contrat à terme de l'indice sectoriel ou associé vendu.

L'OPCVM est également géré en tenant compte des principes de Responsabilité et de Durabilité et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'actions qui en résulte tiennent compte d'une notation interne concernant à la fois la durabilité et la responsabilité des entreprises, cette dernière se décomposant en quatre aspects : (i) la responsabilité des actionnaires, (ii) la responsabilité environnementale (iii) la responsabilité sociétale (iv) la responsabilité de la société. De plus amples informations sur la stratégie ISR figurent dans le prospectus de l'OPCVM. La Société de Gestion utilise une approche propriétaire d'analyse ESG en s'appuyant sur la méthode « best in universe » (les meilleurs titres de leur univers, littéralement). Il existe un risque que ces données soient incorrectes, insuffisantes ou manquantes. Il peut également y avoir un biais sectoriel. Le processus d'investissement repose sur les sur les trois étapes: (i) la sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, (ii) Allocation des classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétence au risque de l'équipe de gestion (iii) Sélection des titres sur la base d'une analyse fondamentale du point de vue des actionnaires minoritaires, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments).

Il est, à ce titre, rappelé que l'OPCVM maître peut investir en :

- Actions émises en Europe (EEE plus la Suisse) ou instruments financiers équivalents (ETF, CFD et/ou DPS; etc.) de 0 à 100%,
- Actions émises hors de l'EEE et de la Suisse dans limite de 5% de l'actif net,
- Actions dont la capitalisation boursière totale est inférieure à 150 M€ jusqu'à 5% de son actif net,
- Obligations ordinaires de la zone euro, obligations convertibles ou équivalent de 0 à 100 de son actif net,
- en instruments du marché monétaire ou dépôts: de 0 à 100%.

La proportion des investissements de l'OPCVM Maître en OPCVM et/ou FIA ne dépassera pas 10% de l'actif net.

L'OPCVM Maître peut également investir sur les marchés des changes afin de couvrir les investissements réalisés hors de la zone euro (exemple: UK, Suisse) dans la limite de 10% de l'actif net.

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.

Les demandes de rachat des parts sont centralisées chez le dépositaire chaque jour jusqu'au mercredi 11h00 et sont exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du mercredi.

Durée de placement recommandée :

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 2 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiel plus faible

Rendement potentiel plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations en portefeuille peut baisser, entraînant la baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : l'utilisation de CFD peut exposer l'investisseur à un risque de défaillance de la contrepartie.

Risque d'utilisation de produits dérivés : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner la valeur liquidative à la baisse en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité: le fonds peut être exposé à un risque de liquidité sur l'OPCVM maître en cas de rachats importants, l'OPCVM maître pouvant être amené à devoir liquider ou modifier une part significative de son actif pour honorer les rachats de parts du fonds nourricier. Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître sont exposées dans le paragraphe « conditions de souscription rachat » au sein de la section « Objectif et politique d'investissement ». La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. Vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller financier ou auprès de l'établissement auquel vous transmettez votre ordre, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

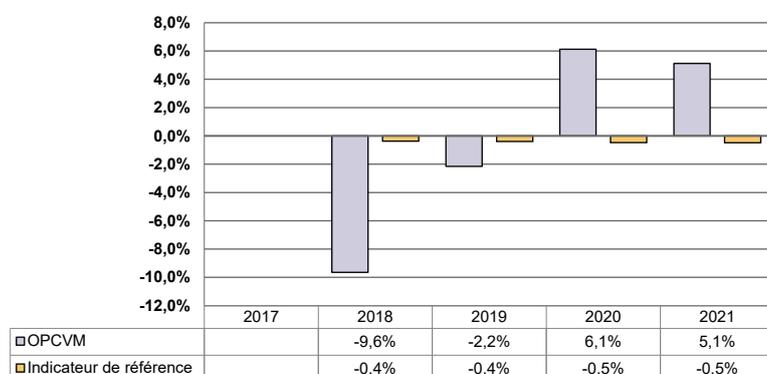
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,95%

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non applicable

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 10 de la dernière version du prospectus disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



Tous les frais sont inclus dans les calculs de performance. Le lancement de la part/l'action présentée dans ce document a eu lieu en octobre 2017. La devise de présentation des performances est la suivante : EUR. Les performances passées ne sont pas celles du futur.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP Paribas S.A., 16 boulevard des Italiens 75009 Paris

L'ensemble des documents réglementaires (prospectus, DICI, rapports annuels et semi-annuels) sont disponibles gratuitement au siège social de la société de gestion (19 Place Vendôme / F-75001 Paris / téléphone : +33-158625500).

Les informations relatives aux modalités pratiques des souscriptions et des rachats sont disponibles auprès de l'établissement qui reçoit habituellement vos ordres, ou auprès de l'établissement centralisateur principal : BNP Paribas S.A., 16 boulevard des Italiens 75009 Paris / téléphone : 00 33 (0)1 42 98 77 31 / Fax : 00 33 (0)1 42 98 48 15.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées ont été établies sur la base du dernier exercice clos et sont communiquées dans le dernier rapport annuel disponible.

La législation fiscale du pays d'enregistrement du fonds pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur. La responsabilité de DNCA Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'ensemble de la documentation de l'OPCVM maître (Prospectus, DICI, rapports périodiques) de droit luxembourgeois agréé par la CSSF est disponible gratuitement au siège de la société de gestion ou sur le site www.dnca-investments.com

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
DNCA FINANCE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/10/2022.